



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 29 juin 2020

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2019
3. Assermentation
4. Communications du bureau
5. Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 – préavis N° 01/2020 présenté par M. Boris Mury, membre du Codir de Région de Nyon et Municipal à Borex
6. Election du Président du Conseil communal
7. Election de deux Vice-Présidents
8. Election de deux scrutateurs
9. Election de deux scrutateurs suppléants
10. Election de cinq membres de la Commission des finances
11. Election de cinq membres de la Commission de gestion
12. Election d'un délégué à l'ASCOT
13. Election d'un délégué à l'AJET
14. Election d'un membre de la Commission de l'environnement
15. Election d'une Commission ad'hoc pour l'étude d'une nouvelle association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte
16. Informations de la Municipalité
17. Informations de Région de Nyon
18. Comptes 2019 – préavis N° 02/2020
19. Convention foncière en vue de la légalisation du plan d'affectation des rives du lac sur le territoire des communes de Mies et de Tannay – préavis 03/2020
20. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
21. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : A. BAERTSCHI – C. BERNARD – P. BIGNENS – P. BRUGGLER – O. EMERY – V. GUILLEMAT
WATZLAWICK – A. HEPP – R. SACCA.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2019

Le procès-verbal est approuvé par 34 oui, 0 avis contraire, 1 abstention

3. Assermentation

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de S. HERNACH, Conseiller Communal pour la législature 2016-2021.

4. Communications du Bureau

Le SYNDIC :

- Un hommage est rendu à la mémoire de Mr Jean-Louis Semoroz, décédé en Mars 2020, ancien municipal qui a œuvré pendant 17 ans au sein de la Municipalité et a été Vice-syndic pendant 15 ans. Mr Semoroz était membre de nombreuses associations villageoises et de commissions communales. Il a été l'artisan et la cheville ouvrière de la création de la déchetterie. Nous garderons le souvenir d'un homme qui a été profondément utile à ses proches, à ses amis et au village.

Le PRESIDENT :

- A reçu un courrier de la part de conseillers utilisateurs du Léman Express qui expriment leur fort mécontentement quant aux irrégularités et retards des trains. Ce courrier sera transmis à la région de Nyon et le sujet sera discuté lors d'un prochain conseil.

5. Reconstitution du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 - préavis N° 01/2020 présenté par M. Boris Mury, membre du Codir de Région de Nyon et Municipal à Borex

Présentation détaillée par Mr Boris Mury du DISREN afin de mieux comprendre comment fonctionne le financement des projets soumis par les communes.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX demande quelles sont les conséquences si une commune décide de ne pas participer au financement?

Mr Boris Mury : cela signifie que la commune n'adhère plus au but optionnel et que le DISREN aurait par conséquent moins de fonds d'investissements régionaux et qu'il ne sera plus possible pour la commune d'apporter des projets et de bénéficier de financement.

P. ENGELBERTS demande quelles sont les risques que l'objectif de 100% ne soit pas atteint ?

Mr Boris Mury explique que 100% des communes doivent accepter les modifications des statuts pour que les changements puissent être effectués.

G. MARCHAND demande où en est le recrutement du nouveau secrétaire général après le départ de la personne qui a occupé ce poste pendant une période assez courte et se demande si ce départ n'est pas lié à des problèmes dans l'administration?

Le SYNDIC explique que Région Nyon, en raison de sa jeunesse et des difficultés financières des communes a dû évoluer, et qu'il est normal que le Secrétariat ait varié et qu'il y ait des changements de personnel. Une nouvelle personne vient d'être nommée, l'annonce officielle sera faite dans les prochains jours. Il est convaincu que la plupart des communes s'en réjouissent.

Le Président demande la lecture des rapports :

F. DEPERROIS (Commission de Gestion) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 01/2020.

Le PRESIDENT procède au vote :

- de reconduire le DISREN sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025),

- De reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
- De reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab. et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
- Que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

L'objet est accepté par 35 oui, 1 avis contraire, 0 abstention.

6. Election du Président du Conseil communal

J.-L. PHILIPPIN se porte candidat.

J.-L. PHILIPPIN est élu par acclamation.

7. Election de deux Vice-Présidents

J.-L. RAY et J.-P. STREIT se portent candidats.

J.-L. RAY et J.-P. STREIT sont élus par acclamation

8. Election de deux scrutateurs

F. DEPERROIS et D. HUG se portent candidats.

F. DEPERROIS et D. HUG sont élus par acclamation

9. Election de deux scrutateurs suppléants

A. HEPP et A. WINIGER se portent candidates.

A. HEPP et A. WINIGER sont élues par acclamation.

10. Election de cinq membres de la Commission des finances

F. GAVILLET VOLLENWEIDER, D. HUG, F. MARCHAL, J. SHELDON et J. TIDMARSH se portent candidats.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER, D. HUG, F. MARCHAL, J. SHELDON et J. TIDMARSH sont élus par acclamation.

11. Election de cinq membres de la Commission de gestion

F. DEPERROIS, Y. LUGINBÜHL, S. MIR, C. OLIVER et G. SAGNA se portent candidats.

F. DEPERROIS, Y. LUGINBÜHL, S. MIR, C. OLIVER et G. SAGNA sont élus par acclamation.

12. Election d'un délégué à l'ASCOT

F. GIAUQUE se porte candidate.

F. GIAUQUE est élue par acclamation.

13. Election d'un délégué à l'AJET

M. BERTINAT se porte candidat.

M. BERTINAT est élu par acclamation.

14. Election d'un membre de la Commission de l'environnement

S. MOSES et G. MARCHAND se portent candidats.

S. MOSES est élu par acclamation.

15. Election d'une Commission ad'hoc pour l'étude d'une nouvelle association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte

Le PRESIDENT lit un courrier préparé par S. EMERY, absente à l'assemblée, qui explique les raisons de la constitution de cette nouvelle commission :

« Dans la gestion opérationnelle de nos deux associations intercommunales, ASCOT et AJET, nous nous rendons compte au quotidien que les imbrications entre le scolaire et l'accueil de jour sont de plus en plus fréquentes et importantes. En effet, nous sommes en charge des mêmes enfants, mais à des périodes différentes de leur journée d'écolier à horaire continu. Nous avons donc le projet de créer une seule association dédiée à l'enfance et à la jeunesse, résultat d'un regroupement de l'ASCOT et de l'AJET.

A l'issue d'une présentation de ce projet aux Municipalités de Terre Sainte, lors d'une séance le 4 février dernier, ces dernières ont mandaté les Comités de directions des deux associations afin de mener à bien une étude de faisabilité. Celle-ci devrait aboutir sur un rapport d'ici la fin de l'été. Si les Municipalités décident d'aller de l'avant avec ce rapprochement, les conseils communaux et généraux de chacune des neuf communes de Terre Sainte devront se prononcer sur les statuts de cette nouvelle association.

La commission ad hoc devra se pencher sur ces statuts, qui ne seront rien d'autre qu'une compilation des statuts existants (qui sont déjà très semblables). »

M. BERTINAT, D. HUG et G. SAGNA se portent candidats.

M. BERTINAT, D. HUG et G. SAGNA sont élus par acclamation

16. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- la fête du 1^{er} Août a été annulée en raison de la pandémie liée au Covid 19. Elle est reportée à 2021 et sera organisée par la Municipalité de Tannay
- Rappelle toutes les dispositions prises par la commune pendant la pandémie :
 - ouverture des guichets communaux dès le mois d'avril 2020
 - fermeture du skate-park et du terrain de basket
 - organisation de l'accès à la déchetterie avec un nombre maximum de personnes à la fois
- Remercie tous les bénévoles pour leur engagement sans faille et leur aide à la population pendant cette pandémie

F. DEPERROIS relève le service d'aide (déchetterie, épicerie) aux personnes âgées qui a été mis en place et adresse ses remerciements à la Municipalité.

P. MEIER demande si l'efficacité du guichet électronique informel pendant la pandémie ne pourrait pas perdurer?

S. MASCALI :

- informe que deux nouveaux emprunts ont été contractés et un emprunt remboursé :
 - nouvel emprunt : CHF 1.8 mio pour 4 ans au taux de 0.15%
 - Nouvel emprunt : CHF 3 mio pour 6 ans au taux de 0.25%
 - Remboursement d'un emprunt : CHF 1.8 mio en juillet 2020
- Les comptes 2019 sont positifs et se soldent par un bénéfice cette année. La santé financière de la commune se porte encore très bien.
- Informe que l'audit informatique a été effectué. Le rapport définitif n'a pas encore été reçu mais les conclusions sont bonnes et rassurantes quant à la sécurité du réseau informatique actuel.

C. HILFIKER :

- Informe des travaux d'urgence entrepris pour la réparation de l'éclairage public à différents endroits (Préau de la Maison de commune, Chemin Sous-Voie et Chemin du Triangle). De nombreuses fouilles et tranchées ont été effectuées pour trouver l'origine des pannes. Les coûts supplémentaires se sont élevés à CHF 50'535 et ont dû être effectués sans passer par un préavis.
- Réponse à la question d'un conseiller lors du dernier conseil concernant la circulation des vélos électriques dans les chemins: informe que la limitation de circuler dans les chemins (OSR 2.2014) est applicable pour les vélos électriques dont la vitesse peut être de 45km/h.
- Les nouveaux horaires CFF 2021 mis en consultation à la commune ont été analysés. Des modifications mineures ont été relevées qui vont permettre une meilleure correspondance à Coppet pour les trains partant tôt le matin.

G. DERIAZ :

- La marche Jay Jagat a été interrompue en Arménie en raison du Covid 19. Tous les marcheurs ont été rapatriés dans leur pays d'origine. Des discussions ont lieu pour un report éventuel de cette marche au printemps 2021 en repartant d'Arménie.
- Des réflexions ont eu lieu ces derniers mois pour l'ensemble des aménagements au Sorbier et qui pourront être mis en place à moyen terme:
 - Démolition des barrières au bout des anciens tennis et de la haie de thuyas
 - L'idée est d'aménager la zone centrale qui réunit les différentes activités autour. Un nouveau bâtiment est à l'étude qui pourrait remplacer les vestiaires et intégrer des bureaux du tennis club, du conservatoire et une buvette
 - En attendant la construction du futur bâtiment, divers projets sont à l'étude: refaire les terrains de tennis, installer des jeux d'échecs, des marelles pour les enfants, un mur de grimpe, un terrain de paddle-tennis et un espace fitness avec des engins
 - Informe de l'ouverture prochaine d'une buvette éphémère licence dans la buvette actuelle (café restaurant à tester pendant 3 mois).

Les 3 projets vont être affinés avec des architectes dans les prochains mois afin de redonner une vie à cet endroit et créer un espace convivial.

- A reçu beaucoup de critiques ces derniers mois sur les autorisations accordés pour l'abattage des arbres. Des photos aériennes du village et de la végétation à travers les âges sont montrées depuis 1932. Beaucoup d'arbres ornementaux ont été plantés dans les années 40-50, qui ont grandi depuis et qu'il faut abattre car ils sont morts. Les raisons supplémentaires d'abattage des arbres sont les suivants :

- Il faut prendre en compte les questions de sécurité et prendre les mesures adéquates afin d'éviter tout danger.
- Certaines essences peuvent nourrir des chenilles processionnaires
- Certains arbres ont été plantés très serrés et ont pris trop de place en grandissant. Les propriétaires ont besoin d'espace dans leur jardin
- Les nouvelles constructions ont besoin d'espace pour construire.

Une liste des arbres et arbustes recommandés est à disposition à la commune.

C. STEVENS remercie G. DERIAZ pour cette présentation et comprend mieux maintenant pourquoi le nombre d'arbres qui disparaissent dans la commune est si important.

J.-P. STREIT demande si le fonds à disposition pourra servir à maintenir des arbres de collection ?

G. DERIAZ répond que cela pourrait être le cas.

R. CLAVIEN demande à ce que la commune insiste auprès des architectes pour garder le plus d'arbres possibles lors de nouvelles constructions.

Y. LUGINBÜHL précise qu'il serait judicieux de construire la place de jeux après les travaux
G. DERIAZ répond que ce sera le cas dans la mesure du possible mais qu'il est prévu de toute façon un passage de 5 mètres pour le passage des camions.

S. MOSES aimerait apporter 2 précisions pour le paddle-tennis. C'est un sport qui à la portée de tout le monde. Il est urgent de commencer les travaux car la vue actuelle n'est pas très belle.

- Rives du lac :
 - Informe qu'il y a participé la semaine d'avant à une réunion du Conseil communal de Tannay au cours de laquelle une présentation détaillée du projet Rives du lac a été faite par les municipaux Nathan Finkelstein et Guy Van Gelder. Cette excellente présentation est partagée ce soir avec le conseil.
 - Le mardi 7 juillet, une grande réunion est prévue à Lausanne pour présenter l'étude d'impact du futur port et discuter avec les autorités
 - La 1^{ère} pierre est prévue d'être posée en janvier 2021 (en étant optimiste) avec pour objectif qu'en mai 2022, le port soit fonctionnel pour les bateaux.
 - Des préavis seront soumis au Conseil communal dans les prochains mois pour le financement de ce projet

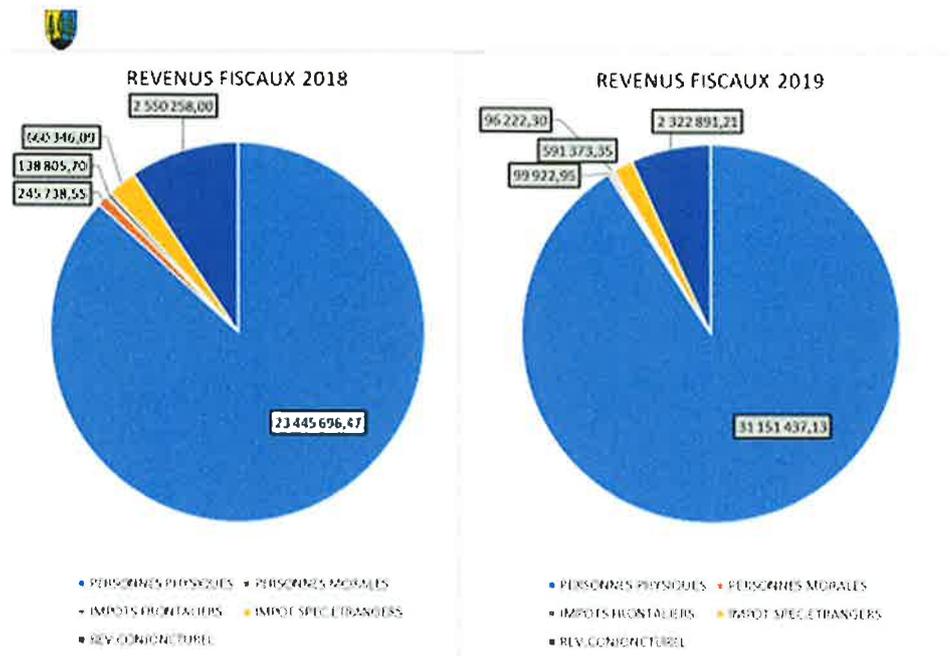
17. Informations de Région Nyon

G. DERIAZ, délégué de la Municipalité au Conseil Intercommunal indique qu'une synthèse sera faite lors du prochain conseil.

18. Comptes 2019 - préavis N° 02/2020

S. MASCALI:

- Remercie l'excellent travail effectué par la boursière communale Mme Rabunal
- Les écarts significatifs entre le budget et les comptes 2019 sont expliqués dans le préavis.
- La répartition des différentes rentrées (impôts sur les personnes morales, physiques etc...) est expliquée par le graphique ci-dessous:



- Présentation d'un tableau montrant les écarts entre les montants des préavis votés par le Conseil et les dépenses effectives lors de la réalisation des dits préavis.

Le Président demande la lecture des rapports :

F. DEPERROIS (Commission de gestion) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 02/2020.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'accepter les comptes 2019 tels que présentés dans le préavis municipal No 02/2020.

L'objet est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

19. Convention foncière en vue de la légalisation du plan d'affectation des rives du lac sur le territoire des communes de Mies et de Tannay - préavis 03/2020

G. DERIAZ rappelle l'historique du plan d'affectation des rives du lac et explique les objectifs recherchés qui aboutissent aux remaniements parcellaires proposés et de la convention foncière y afférent.

Après avoir reçu les chiffres fin mai 2020 du montant de la soulte que Mies devrait payer en faveur du canton de Vaud et en faisant le bilan des transactions, il s'est avéré qu'il n'était pas intéressant financièrement de vendre les parcelles DP 63 et 65. Raison pour laquelle la Municipalité approuve l'amendement proposé par les Commissions des Finances et de Gestion.

A cet égard, les Commissions des Finances et de Gestion relèvent que si la commune de Mies restait propriétaire des parcelles DP 63 et DP 65 (zone de renaturation du Torry), cela aboutirait à une répartition plus harmonieuse et à une unité parcellaire. De plus ces zones ne sont valorisées par le canton que pour 6'800 CHF (4 CHF/m²). En conséquence les Commissions des Finances et de Gestion proposent d'amender le Préavis No 03/2020 en excluant de la convention la vente des parcelles DP 63 et 65.

Proposition des commissions: **amendement**

- Il est proposé de modifier la convention foncière et le plan de remaniement afin que les berges du Torry passent du domaine public cantonal au chapitre privé communal. Ceci a comme conséquence que les soultes sont modifiées comme suit :
 - Tannay doit 76'100.- CHF à l'Etat de Vaud
 - Mies doit 157'800.- CHF à l'Etat de Vaud
- Pour la commune de Mies, le crédit demandé par le préavis passe ainsi de 155'000.- CHF à 160'200.- CHF selon le tableau ci-dessous :

2020

10

Différence de prix... (avec ou sans vente parcelles Torry)

- Pour Tannay: + 9'200.- CHF
- Pour Mies : + 6'800.- CHF

→ décompte:

	Selon préavis 3/2020	amendement
Achat au canton	151'000	
Vente à Tannay	-7'600	
Frais constitution	10'000	
TOTAL (selon préavis)	153'400	
<i>Préavis arrondi</i>	<i>155'000</i>	
Achat parcelle Torry		6'800
Grand TOTAL		160'200

Le Président demande la lecture des rapports (un seul rapport est fait conjointement entre les commissions des Finances et de Gestion) :

J. SHELDON (pour les Commissions des Finances et de Gestion) lit le rapport des deux commissions.

Il est d'abord procédé au vote de l'amendement.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'approuver l'amendement qui vise à exclure de la convention la vente des parcelles DP 63 et 65

L'objet est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

Le PRESIDENT procède au vote du préavis:

- d'accepter le préavis No 03/2020, sous condition de l'amendement, et d'autoriser la Municipalité à signer la convention afin de pouvoir continuer la procédure du Plan d'affectation *Rives du Lac*,
d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.-,
de prélever le montant sur la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée maximale de 50 ans.

L'objet est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

20. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

P. MEIER : c'est la 2^{ème} fois que les 5 associations (la Guinguette, l'Amicale de Mies, The Meal, le MAM, les ROP) se réunissent pour lancer des réflexions sur l'optimisation des moyens et éventuellement être chapeautées par une organisation faîtière.

21. Divers et propositions individuelles

D. HUG a 3 questions à poser à la Municipalité suite à la fin du chantier de la villa Pride sise à la route des Pénys:

1. la taille et l'esthétisme particulier du portail installé peut-il être modifié
2. l'exploitation hôtelière du bâtiment a-t-elle été obtenue (ou demandée) ?
3. la commune peut-elle en attendre des revenus ?

G. DERIAZ fournit les explications / réponses suivantes :

- ce gros chantier a été une source de difficultés pour la Municipalité. Dès le début de nombreux arbres ont été abattus sans autorisation, divers documents demandés par la Municipalité concernant notamment la sécurité incendie n'ont pas été obtenu, toutefois G.Dérian
- signale au Conseil que la Municipalité a été invitée à visiter la villa au mois de Février 2020 pour l'obtention du permis d'habiter. Il confirme que le bâtiment est conforme en tous points aux plans déposés et que la construction est de très haute qualité. Malheureusement beaucoup de documents n'ont pas été obtenus, et que de ce fait le permis d'habiter n'a pas encore été délivré et ne le sera pas tant que les documents feront défaut.
- Des nuisances ayant engendré des plaintes ont été émises par le voisinage, laissant supposer que la villa est habitée ou pour le moins utilisée.
- Un courrier a été envoyé à la société propriétaire contenant la liste des documents à fournir, et une remarque signalant que la villa est en zone résidentielle et que pour une activité commerciale, la question du respect de l'affectation de la parcelle se pose.
- La Municipalité a envoyé une lettre recommandée à la société propriétaire dont le contenu est le suivant:
 - la commune a reçu de nouvelles plaintes concernant le bruit excessif provenant de cette propriété, preuve que celle-ci est habitée ou utilisée, malgré le fait que le permis d'habiter n'a toujours pas été délivré,
 - le constat que la société fait de la publicité par le biais de la société Ultima pour la location de la villa avec prestations hôtelières, ceci ne correspondant pas du tout à l'affectation de la zone,
 - la commune n'a toujours pas reçu de demande spécifique concernant l'esthétique des portails, ce qui aurait dû être fait en référence à l'article 36.1 du RPGA,
 - le rappel de la liste des documents manquants demandés lors de la visite de Février pour le permis d'habiter

- o la Municipalité se réserve le droit de donner à cette affaire la suite qu'elle comporte sur un plan juridique. G.Deriaz signale que l'architecte présent lors de la visite était le 3ème à ce poste, nommé depuis peu et n'ayant pas une connaissance approfondie du dossier.
- Concernant le portail, l'article 32 à 36 du RPGA régit l'esthétisme des constructions et la protection des sites, la Municipalité a compétence pour prendre les mesures nécessaires à la préservation de l'harmonie du village.
- Malgré plusieurs rappels, aucune documentation n'a pour l'heure été reçue.

J.P STREIT s'inquiète de l'emplacement de la haie de la Villa Pride par rapport à la route.
G. DERIAZ répond que l'emplacement est correct sauf la hauteur qui est un peu trop élevée.

C. ZUNDEL raconte une anecdote concernant Mr Jean-Louis Semoroz et qui date d'il y a environ 15 ans. La Municipalité avait demandé de faire couper un chêne centenaire. Mr Jean-Louis Semoroz avait pris soin, en toute gentillesse, de garder un gland afin de pouvoir le replanter. C'est un chêne qui mesure maintenant 6 -8 mètres et se porte très bien.

G. MARCHAND demande où en est le projet de pose d'une antenne 5G en bas du chemin des Ouches ?

C. HILFIKER répond qu'il n'y a pas de projet soumis formellement à ce jour. La Municipalité avait été approchée par l'opérateur Sunrise pour la pose d'une antenne 5G et avait émis un préavis négatif pour une antenne de téléphonie mobile à cet endroit.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande si un geste a été fait pour les loyers des commerçants (en particulier le restaurant de la Couronne) suite aux fermetures liées aux restrictions du COVID ?
S. MASCALI confirme que les loyers n'ont pas été perçus entre le 16 mars et le 31 mai 2020. La reprise étant difficile, des baisses de loyers sont encore envisagées jusqu'à la fin de l'été et peut être encore plus tard.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande quand l'analyse des statistiques de la déchetterie sera présentée au Conseil ?

C. HILFIKER répond qu'une présentation des résultats sera faite lors d'un prochain conseil.

J.-P. STREIT propose de dégager les antennes existantes pour avoir un meilleur réseau internet car il se bat depuis 6 mois avec Swisscom pour sa connexion.

C. OLIVER demande si un rapport de la SDS a été fait sur la recrudescence des vols avec effraction constatée ces derniers jours (ex : pharmacie de Mies).

Le SYNDIC confirme que la période actuelle est difficile et qu'il y a eu plusieurs cambriolages ainsi qu'un braquage avec un pistolet à la station de service de La Buna.

Le SYNDIC informe avoir reçu le jour même un « projet de pétition de trafic Rue du Village ». Lecture est faite du courrier accompagnant la pétition adressée à l'attention du Grand Conseil du canton de Vaud. Une étude des points soulevés sera faite par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 22h05.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



Gnilane SAGNA